



HAL
open science

Les paiements pour services environnementaux dans le cadre de la PAC : concept, conditions d'efficacité et perspectives

Alexandre Sauquet

► **To cite this version:**

Alexandre Sauquet. Les paiements pour services environnementaux dans le cadre de la PAC : concept, conditions d'efficacité et perspectives. La valorisation des services environnementaux : un nouveau cadre d'action pour la PAC ?, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES). Paris, FRA., Oct 2018, Paris, France. hal-02790993

HAL Id: hal-02790993

<https://hal.inrae.fr/hal-02790993>

Submitted on 5 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PLAN DE LA PRÉSENTATION

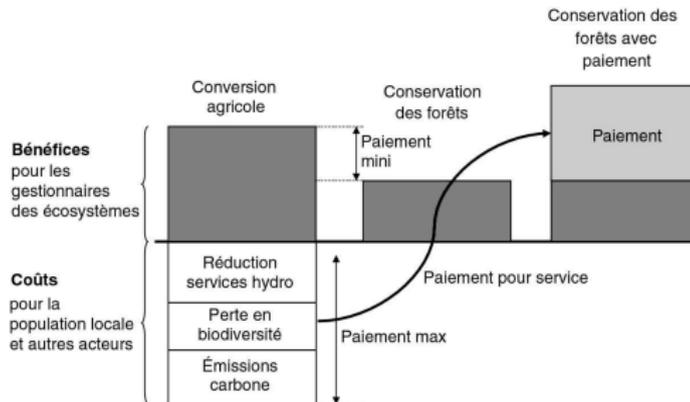
- 1 Retour sur les concepts
 - Les paiements pour services environnementaux
 - Les mesures agro-environnementales de la PAC
- 2 Le problème d'adoption des mesures
 - Etat des lieux
 - Solution : la rémunération à la valeur du SE
- 3 Les enchères agro-environnementales
 - Le principe
 - Exemple
- 4 Additionalité, fuites et permanence
 - La réduction des pesticides
 - Le PSA-H

LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

- Paiement pour services environnementaux (définition)
 - “ Un **paiement** pour services environnementaux est une **transaction volontaire**, où un **service environnemental bien défini** - ou un usage pouvant assurer la fourniture de ce service environnemental bien défini - est “acheté” par (au moins) un **client** de service environnemental à (au moins) un **fournisseur** de service environnemental, si, et seulement si, le fournisseur de service environnemental assure la fourniture ininterrompue du service environnemental (**conditionnalité**).” (Wunder, 2005)
- Services environnementaux :
 - Dans le cadre d'EPHESE = interventions humaines qui contribuent à préserver les fonctions écologiques, c'est-à-dire maintenir ou développer les services écosystémiques
 - Pour certains auteurs = une partie des services écosystémiques
 - Enfin certains assimilent les deux termes
- Services écosystémiques = biens et services (bienfaits) que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement pour assurer leur bien-être (MEA, 2005)

LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

- Paiement pour services environnementaux (montant du paiement)



- Coût d'opportunité (ou coût de renoncement) : désigne ici la perte à laquelle on consent lorsqu'on procède à un choix, autrement dit lorsqu'on affecte les ressources disponibles à un usage donné au détriment d'autres choix.

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES DE LA PAC

- Mesure de la PAC se rapprochant le plus d'un mécanisme PSE :
CAD/CTE, MAET, MAEC
 - Paiement pour un changement de pratique visant à la fourniture d'un service écosystémique
 - Le paiement est indirect : les payeurs ne sont pas forcément les bénéficiaires
 - Les MAE sont des PSE volontaires et indirects.

- Une rémunération au coût d'opportunité (ex MAET couver01)

ELEMENTS A CONTRACTUALISER :

Éléments techniques	Modalités de calcul des pertes et surcoûts	Formule de calcul	Montant annuel maximal par hectare	Adaptation locale du montant annuel par hectare
Tenue d'un cahier d'enregistrement de l'implantation, de l'entretien et de la destruction du couvert (type d'intervention, localisation et date)	Non rémunéré		0,00 €	
Présence d'une culture intermédiaire sur la part minimale de la surface engagée, définie pour le territoire	Coûts : semences, travail et matériel	(28 €/ha de semences + 35 minutes / ha de semis x 16,54 €/heure de main d'œuvre + 21,4 €/ha de coût du matériel) x coefficient d'étalement	59,05 €	59,05 € x e1
Planter des espèces autorisées (repousses et maintien des chaumes non autorisés)				
Respecter la date d'implantation	Non rémunéré		0,00 €	
Respecter la date de destruction	Non rémunéré		0,00 €	

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES DE LA PAC

- Avantages
 - Règle relativement simple et uniforme
 - Minimisation des coûts de contrôle (en théorie)

ÉTAT DES LIEUX

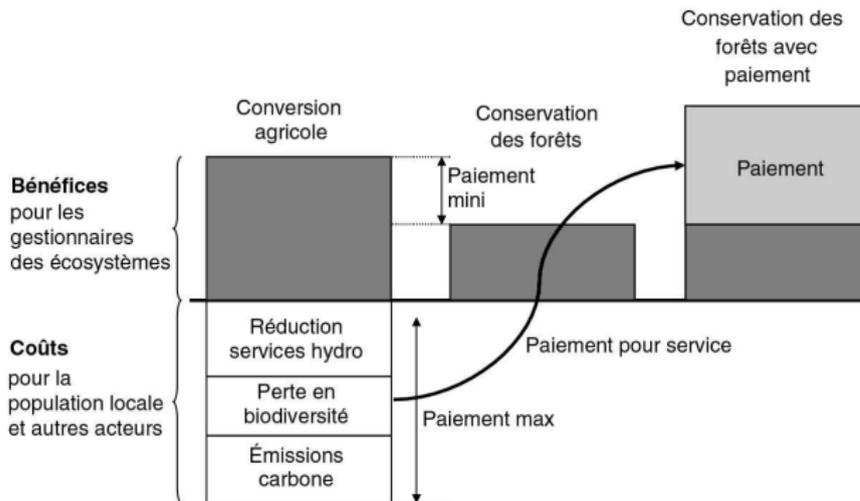
- Problème de souscription des MAE
 - Problème de rigidité des MAE
 - Problème de coûts non pris en compte (acquisition d'information, offre de travail, réorganisation des filières,...)
- => Montant de la MAE inférieur au consentement à recevoir
- (+ Il faut que l'incitation économique soit un facteur important)

ÉTAT DES LIEUX

- Problème de souscription des MAE
 - Problème de rigidité des MAE
 - Problème de coûts non pris en compte (acquisition d'information, offre de travail, réorganisation des filières,...)
- => **Montant de la MAE inférieur au consentement à recevoir**
- (+ Il faut que l'incitation économique soit un facteur important)

SOLUTION : LA RÉMUNÉRATION À LA VALEUR DU SE

- Paiement pour services environnementaux (montant du paiement)



SOLUTION : LA RÉMUNÉRATION À LA VALEUR DU SE

- Exemple de l'ICMS-Ecologico au Brésil (cas de l'Etat du Parana, Sauquet et al. 2014)
- Rémunération de la création et l'entretien d'aires protégées selon :
 - (1) Taille de l'aire par rapport à celle de la municipalité
 - (2) Facteur de pondération selon le type d'aire (défini ce que l'on a le droit de faire à l'intérieur de l'aire)
 - (3) Facteur de pondération selon la valeur de la biodiversité dans l'aire
- Dans certain cas, 1ha rapporte plus que 1000ha
- Quel est le processus derrière la détermination de (3)?

SOLUTION : LA RÉMUNÉRATION À LA VALEUR DU SE

- Le même problème risque de se poser pour les MAE
- Quel est la valeur du SE ?
- Quel peuvent être les jeux d'acteurs pour influencer cette valeur difficile à objectiver ?
- Enfin, risque de faible effet additionnel sur l'environnement au regard des sommes engagées

SOLUTION : LA RÉMUNÉRATION À LA VALEUR DU SE

- Comment inciter au changement de pratique et la fourniture de biens publics sans faire exploser les coûts pour la collectivité et créer des risques de manipulation des montants ?

LE PRINCIPE

- Le décideur public n'a qu'une information imparfaite sur les caractéristiques des exploitations et de leurs coûts
- L'agriculteur est le mieux placé pour avoir ce type d'information et déterminer les conditions dans lesquelles il serait prêt à changer de pratique
- Une solution est d'inverser les rôles - le décideur annonce des objectifs environnementaux / les agriculteurs indiquent le montant qu'ils souhaitent recevoir pour changer de pratique
- => Les enchères agro-environnementales

LE PRINCIPE

- Double objectif :
 - Inciter les agriculteurs à faire des offres intéressantes, au plus près de leur CAR
 - Fournir les SE qui nous intéressent
 - => Mise en place d'un processus de sélection : calcul d'un score environnemental, sélection au CAR le plus faible
 - Le score environnemental peut permettre de donner la priorité à certain BP, certaines zones
 - Choisir quelles informations révéler pour le calcul des scores est un point crucial

EXEMPLE

- Exemple le principe de l'appel à projets couverts herbacés de l'agence de l'eau Artois Picardie (Kufhuss et al. 2012)
- L'agriculteur propose un cahier des charges et un montant pour convertir certaines de ses parcelles en prairie. Sa proposition est notée selon trois critères
 - Une note technique
 - Une note géographique
 - Une note financière
- Les meilleurs scores sont sélectionnés jusqu'à épuisement du budget

EXEMPLE

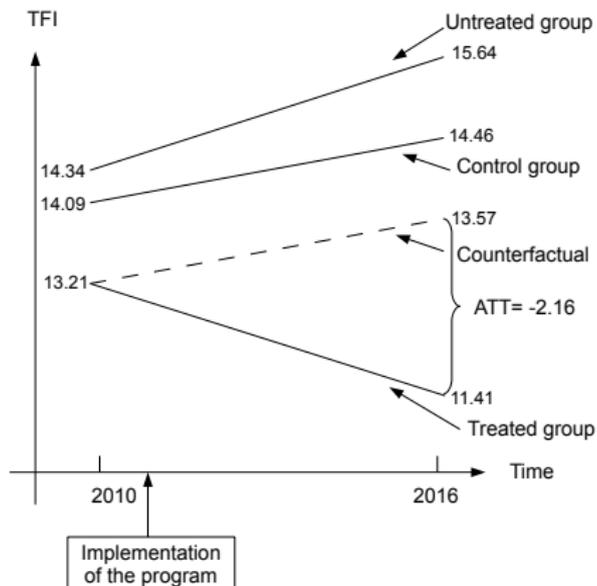
- Bilan de la mesure
 - Plus flexible que les contrats MAE classiques
 - Choisir les éléments de la grille de notation à révéler ou non
 - Besoin de définir clairement le rôle des conseillers
 - Risque de perception négative due à la mise en concurrence des agriculteurs

EXEMPLE

- Faisabilité
 - Autorisé par le RDR 2
 - Limité par la règles des minimis
 - Plus compliqué à mettre en place : rôle des conseillers, grilles de notations, procédure
- Mais, permet de révéler le CAR, atteindre des objectifs en minimisant les coûts, favoriser la fourniture de certains SE

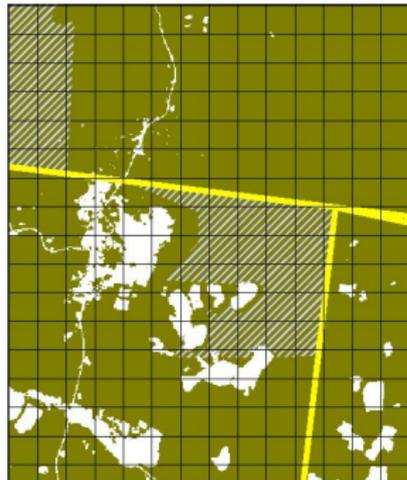
ADDITIONALITÉ, FUTES ET PERMANENCE

- Doit-on payer pour une baisse de l'utilisation des pesticides ?



ADDITIONALITÉ, FUITES ET PERMANENCE

- Le cas du PSA-H au Mexique - protection de la forêt contre paiement pendant 5 ans (Le Velly et al. 2017)



Merci

● Références

- S. Chabé-Ferret, and J. Subervie (2013). How much green for the buck ? Estimating additional and windfall effects of French agro-environmental schemes by DID-matching. *Journal of Environmental Economics and Management*, 65(1), 12-27.
- L. Duval, et al. Paiements pour services environnementaux et méthodes d'évaluation économique. Enseignements pour les mesures agro-environnementales de la politique agricole commune. Diss. Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2015.
- G. Le Velly, A. Sauquet and S. Cortina-Villar (2014). PES impact and leakages over several cohorts : The case of the PSA-H in Yucatan, Mexico, *Land Economics*, 93(2) :230-257
- L. Kuhfuss, Menu, M. F., Préget, R., and Thoyer, S. (2012). Une alternative originale pour l'allocation de contrats agro-environnementaux : l'appel à projets de l'Agence de l'eau Artois-Picardie. *Pour*, (1), 97-105.
- A. Sauquet, S. Marchand and G. Fere (2014). Protected areas, local governments, and strategic interactions : The case of the ICMS-Ecológico in the Brazilian state of Paraná, *Ecological Economics*, 107 :249-258